

Cabinet de Maître Laurent LEFEBVRE, Avocat à BRIEY 54150 VAL DE BRIEY

VENTE EN AUDIENCE PUBLIQUE

Il sera procédé le :

MERCREDI 07 OCTOBRE 2026, à 09 HEURES,

en l'audience des ventes immobilières du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY, séant au Palais de Justice à BRIEY, à l'adjudication, **au plus offrant et dernier enchérisseur**, de l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE DE VILLERUPT (Meurthe-et-Moselle)

Sur la Commune de VILLERUPT (54190) – 22, rue Pouyer Quartier, un ensemble immobilier actuellement vide de tout occupant, distribué ainsi qu'il suit :

Rez-de-chaussée : 5 pièces ; 1^{er} étage : 8 pièces ; 2^{ème} étage : 8 pièces ; 3^{ème} étage : 4 appartements. Combles. Cave.

Cadastré section AE n° 312, lieudit « 22 rue Pouyer Quartier » pour 02 ares 02 centiares.

VISITE : le Mercredi 23 Septembre 2026 de 10 à 11 heures assurée par la SELARL ANGLEDROIT NANCY COMMERCEY, Commissaires de Justice à NANCY (Tél. : 03.83.37.26.61).

Sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY ou au cabinet de Maître Laurent LEFEBVRE, Avocat près le Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY (54150), demeurant à BRIEY 54150 VAL DE BRIEY – 16 Bis, rue du Maréchal Lyautey (☎ 03 82 46 25 75).

Les enchères ne pourront être portées que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY.

Pour pouvoir enchérir, les amateurs devront remettre à leur Avocat contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, cette garantie ne pouvant être inférieure à 3.000,00 €.

Ils devront également présenter au Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY s'il s'agit de personnes physiques un extrait de leur acte de naissance délivré moins de trois mois avant le jour de l'adjudication, s'il s'agit de personnes morales (société, association...) d'un extrait Kbis délivré moins d'un mois avant le jour de l'adjudication.

Fait et rédigé à BRIEY.

L'Avocat poursuivant,

Maître L. LEFEBVRE.